



Placer ou ne pas placer la balle ?

L'un des grands principes du jeu de golf qui est rappelé dans la première Règle de Golf est que : « **à chaque coup, le joueur joue le parcours comme il le trouve et joue la balle comme elle repose** ».

Le Guide Officiel des Règles de golf édité par le Royal & Ancient précise que :

« Quand des conditions temporairement anormales peuvent interférer avec un jeu équitable, les parties concernées du parcours peuvent être définies comme terrain en réparation. Mais des conditions préjudiciables comme de fortes chutes de neige, un dégel printanier, des pluies prolongées ou une extrême chaleur peuvent parfois endommager le parcours ou empêcher l'utilisation d'équipement lourds de tonte.

Quand de telles conditions sont générales sur le parcours, le Comité peut choisir d'adopter une règle locale pour « placer la balle » et permettre un jeu équitable ou aider à la protection des fairways. » Cf. les conditions d'utilisation de la Règle locale type E3 : Placer la balle

Le Royal & Ancient précise également qu'une telle Règle Locale devrait être supprimée dès que les conditions le permettent.

Par ailleurs, il est rappelé que l'utilisation de cette règle locale en dehors des fairways n'est pas recommandée. Ainsi un Comité peut être amené à ne pas autoriser le placement de la balle lorsque les limites rough/fairway ne sont pas claires, ou à limiter le placement sur certains trous uniquement.

Lorsque de la boue, des rejets de vers ou des déchets de tonte importants risquent d'adhérer à la balle en raison notamment de la présence de rosée aux premières heures, le jeu peut de ce fait devenir inéquitable entre les premiers groupes du matin et ceux qui jouent plus tard. Dans ce cas pour prévenir une telle inégalité, le Comité peut recourir à la Règle Locale type E2 qui autorise le joueur, après avoir marqué l'emplacement de la balle, à la relever et à la nettoyer avant de la replacer exactement au même endroit.

En tout état de cause, la décision de placer, nettoyer ou non la balle relève **de la seule décision du Comité de l'épreuve.**

Les joueurs et capitaines sont invités à respecter la décision du Comité et à ne pas intervenir auprès du corps arbitral lorsque cette décision ne leur convient pas.